

# CONSEIL COMMUNAL DE BASSINS

## RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION

sur le préavis municipal n° 03/24 relatif aux comptes communaux concernant l'exercice 2023

Dates des séances : 13, 22 et 28 mai, 4 et 5 juin 2024

Membres de la Commission qui a toujours délibéré avec le quorum : Mmes Fabienne Gregersen, Evelyn Amacker, Floriane André, Laure Treboux, MM. François Martignier, Etienne Mercet, Huges Rubattel.

Présents le 13 mai 2024 au niveau de la Municipalité : Mme Nathalie Guignard Pidoux, MM. Denis Currat, André Dunand et Marc Mazzariol, au niveau du Conseil communal : M. Bernard Treboux (Président). Le 4 juin 2024, MM. Denis Currat et Marc Mazzariol ont répondu à une bonne vingtaine de questions préalablement préparées par la Commission de gestion et ayant pour trait d'être approfondies.

Les comptes et le préavis municipal n° 03/24 relatifs aux comptes 2023 ont été remis le 11 mai 2024 par courriel. Les données chiffrées et le respect des procédures comptables ont été vérifiés par la fiduciaire Favre Révision S.A., dont les rapports ont été remis à la Commission le 22 mai 2024.

Les justificatifs des écritures comptables, le rapport de l'AGFORS, le rapport de l'auditeur sur les comptes communaux ont été mis à notre disposition. La Commission a passé en revue les comptes 2023. Ce rapport s'appuie sur cette revue et les réponses apportées par la Municipalité aux différentes questions posées par la Commission.

La Commission remercie la Municipalité et la boursière, Mme Steiner de la société GRF Société Fiduciaire SA, pour la tenue des comptes.

En 2023, un excédent de recettes de CHF 341'139.23 a été comptabilisé dont CHF 160'000 ont été attribués au fonds de réserve général pour des futurs projets d'entretien et CHF 150'000 en vue de rembourser des emprunts. Il en résulte un excédent de recettes net de CHF 31'139.23.

Toutefois, comme mentionné dans le préavis municipal n° 03/24, ce résultat positif est essentiellement dû à des facteurs extérieurs à la gestion communale, comme :

1. Le bail forestier génère un revenu de CHF 141'836.44, alors que seuls CHF 40'000 avaient été budgétés ;
2. Le revenu des impôts consolidés affiche un montant de CHF 178'336.19 supérieur au budget ;
3. La facture sociale cantonale affiche des charges inférieures de CHF 100'000 par rapport au budget ;
4. Les charges d'entretien courant des chalets d'alpage sont inférieures de CHF 40'000 par rapport au budget.

De surcroît, ce résultat positif est à interpréter avec prudence face à une dette communale d'environ CHF 15 millions. Tout de même, comme mentionné ci-dessus, un remboursement de la dette de CHF 150'000 a été réalisé cette année ce qui a fait baisser l'endettement net par habitant.

La Commission de gestion constate que les charges de la piscine sont bien maîtrisées et que les recettes ont augmenté. Cette amélioration est due à une gestion rigoureuse de la Municipalité et de la direction de la piscine. Néanmoins, nous attirons l'attention du Conseil communal sur le coût de la piscine pour la commune de Bassins qui est d'environ CHF 330'000 par an en 2023 (produits CHF 330'597 [par rapport à CHF 264'562 en 2022] ./ charges CHF 663'017 [par rapport à CHF 600'046 en 2022]). En

revanche, si on prend en compte l'amortissement extraordinaire de CHF 45'000, on peut constater que le résultat est clairement meilleur que prévu par le budget (déficit projeté de CHF 420'000) et légèrement meilleur que le résultat de l'année 2022 (déficit de CHF 335'483).

Le compte 110.318.0 Honoraires et prestations de services présente une charge de CHF 71'612 par rapport au budget de zéro. Ce dépassement est notamment dû aux charges provoquées par les remplacements du personnel communal, absent notamment pour raison de maternité, et reflète une certaine instabilité du personnel qui a perduré en 2023. Ce chiffre est toutefois à nuancer compte tenu des charges sociales inférieurs au budget et des indemnités assurances perçues, ce qui correspond à un réel dépassement du budget d'environ CHF 40'000, budget qui, selon la Municipalité, avait été sous-évalué.

Conclusions :

Vu le préavis n° 03/24 relatif aux comptes 2023 ;

Où les conclusions du rapport de la Commission précitée ;

Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

la Commission de gestion propose au Conseil communal :

- d'adopter les comptes et le bilan de la bourse communale pour l'année 2023 tels que présentés avec un excédent de recettes de CHF 31'139.23 porté en augmentation au compte capital qui s'élève désormais à CHF 603'125.51 ;
- de donner décharge à la Municipalité et à la bourse communale pour la tenue des comptes ;
- de relever la Commission de son mandat.

Fait à Bassins, le 12 juin 2024.



Fabienne Gregersen



Evelyn Amacker



Floriane André



Laure Treboux



François Martignier  
Rapporteur



Etienne Mercet



Hugues Rubattel